

Date de convocation : 6 décembre 2021  
Date d'affichage : 6 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le seize décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRENOVITCH, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

**Procurations de** : Geneviève JEAN à Karine MOURET, Gregory RISBOURG à Robert TCHOBDRENOVITCH, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOLO, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRENOVITCH, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

**Absents et excusés** : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN,

Madame Samantha KHALIZOFF est nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-110**  
**Opportunité de proposer des outils communs visant à développer la formation liée à l'exercice du mandat des élus des communes membres**

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,

Vu la loi n°2021-771 du 17 juin 2021 ratifiant les ordonnances n° 2021-45 du 20 janvier 2021 et n° 2021-71 du 27 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

L'ordonnance du 20 janvier 2021 réforme la formation des élus locaux.

Entre autres, cette réforme intègre de nouvelles mesures pour inciter les communes à mutualiser leurs obligations en matière de formation des élus à travers l'intercommunalité.

Cette mutualisation de la formation des élus peut prendre deux formes :

- Le transfert de compétence ;
- La mise en place d'outils communs.

L'ordonnance oblige notamment les EPCI à délibérer sur l'opportunité de proposer des outils communs visant à développer la formation liée à l'exercice du mandat des élus des communes membres.

En décembre 2020, la Conférence des Maires avait déjà abordé le sujet et convenu qu'il était opportun de mutualiser la formation des élus, voire d'envisager un transfert de compétence.

Trois thèmes de formations avaient été envisagés : l'urbanisme (planification et opérationnel), le développement du territoire et les finances.

COTELUB peut proposer plusieurs outils :

- Le simple accueil de formation dans ses locaux ;
- Une communication et une veille sur les formations destinées aux élus ;
- La passation de groupement de commandes pour des prestations de formation ;
- Le recensement du besoin en formation, le suivi et l'évaluation des formations ;
- L'élaboration d'un plan de formation à l'échelle du territoire

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De dire qu'il est opportun pour COTELUB de proposer des outils communs visant à développer la formation liée à l'exercice du mandat des élus des communes membres.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **De dire** qu'il est opportun pour COTELUB de proposer des outils communs visant à développer la formation liée à l'exercice du mandat des élus des communes membres.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 39 voix POUR - Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH  
Président

